

Processus Cirque

Un soutien aux autrices et auteurs de cirque en création

APPEL À PROJETS 2023

La SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, lance pour la dixième année un appel à projets national de soutien à la recherche et au développement d'œuvres de cirque. Ce dispositif prend la forme d'une aide au projet, pour les autrices et auteurs dans une démarche d'écriture circassienne innovante.

Processus Cirque, est une aide en plusieurs temps :

- **Une aide financière** de la SACD pour la recherche et l'écriture.
- **Une visibilité professionnelle du projet** en cours de création, dans le cadre d'un ou plusieurs temps forts. Après huit années de partenariat avec l'Académie Fratellini, la SACD est associée depuis 2022 aux Pôles Nationaux cirque L'Agora à Boulazac et Le Sirque à Nexon, pour un accueil dans un ou plusieurs lieux partenaires en région Nouvelle Aquitaine. Ce temps de visibilité pourra prendre la forme d'une restitution du travail en cours, témoignant de la démarche de création, ou la présentation du futur spectacle ou d'un extrait (sous réserve des contraintes de faisabilité technique, budgétaire et calendrier des projets lauréats et des partenaires).

Crédit Photo : © Alain Richard



LES OBJECTIFS

Soutenir le processus de recherche, de conception et de création d'œuvres ou de performances portées par des autrices et auteurs de cirque, affirmant clairement leur appartenance à la discipline cirque et inscrits dans une démarche de renouvellement des disciplines et de la pratique du cirque contemporain.

Mettre en lumière, pour les professionnels et le grand public, la vitalité, la diversité et l'innovation des écritures circassiennes.

Questionner le cirque, repérer et accompagner les autrices et les auteurs, qu'ils soient émergents ou non, qu'ils aient signé ou non un grand nombre de créations, pour mieux **favoriser le renouvellement des écritures de cirque contemporain**.

SÉLECTION

La sélection des projets s'effectue lors d'une commission unique en juin, réunissant un comité d'autrices et auteurs de cirque, de responsables de structures (Pôles cirque, scènes nationales ou conventionnées) et de professionnels. Ensemble, les membres du jury retiennent un maximum de 4 projets, au regard de leur intérêt artistique. *Une attention particulière sera portée au potentiel des projets à contribuer au renouvellement du cirque, par l'innovation des pratiques, des disciplines, des agrès ou des rapports au public.*

LES MODALITÉS POUR CONCOURIR

Le porteur de projet doit être représenté par une compagnie de cirque professionnelle.

Les demandes concernent des œuvres originales de cirque (les adaptations ne sont pas éligibles), en cours de conception et dont la création n'aura pas lieu avant 2024, basées sur un travail d'écriture de cirque (textuel ou non textuel).

Les droits d'auteur relatifs aux exploitations concernées doivent faire l'objet d'une perception effective dans les conditions en vigueur. La SACD s'assure du respect de ces conditions.

Le soutien Processus Cirque ne peut pas être obtenu plus de deux fois par un même auteur, avec un intervalle minimum de cinq ans.

DEONTOLOGIE

Processus cirque et le conseil d'administration de la SACD

Par mesure de déontologie, l'œuvre d'un auteur membre du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la SACD ne peut pas être présentée au dispositif Processus cirque.

Les membres du Conseil d'Administration ou de la Commission de Surveillance de la SACD ne doivent pas avoir de lien professionnel avec un projet présenté en commission.

Processus cirque et les membres du jury

Par mesure de déontologie, l'œuvre d'un auteur membre du jury ne peut pas être présentée au dispositif Processus cirque.

Si un membre du jury a un lien direct ou indirect avec un projet présenté, alors la règle de déport s'applique durant la commission.

LES CONDITIONS

Versement de l'aide à l'écriture :

La SACD verse une aide au processus de recherche et développement de **8 000 euros** aux projets retenus. Une convention de partenariat sera établie avec la compagnie lauréate. L'aide sera versée en une fois et sera destinée aux autrices et auteurs du projet.

Le producteur respecte la législation et la réglementation applicable au spectacle vivant, notamment les conditions générales et particulières de perception de la SACD et les conventions collectives.

Présentation dans le cadre d'un temps fort « Autrices et Auteurs de cirque » :

Les lauréats seront invités durant la saison 2023/2024 ou 2024/2025 en région Nouvelle Aquitaine pour les Rencontres Processus Cirque, temps fort dédié aux auteurs et aux écritures innovantes de cirque. Ces rencontres leur permettront de présenter leur projet en construction devant les professionnels invités.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront impérativement déposées en ligne via le [portail des soutiens](#) de la SACD.

Un dossier artistique vous est demandé, comprenant :

- Une lettre de l'auteur à l'attention du jury, présentant l'originalité de sa démarche. Cette lettre doit mettre en avant le caractère innovant de l'écriture proposée et son application dans le projet présenté (une page maximum). **Une attention particulière sera portée à ce document.**
- Une présentation du projet ;
- L'historique et la présentation de la compagnie ;
- Les partenaires du projet ;

Vous pouvez éventuellement joindre, de façon facultative, d'autres documents de présentation comme des éléments de texte ou storyboard, un calendrier des étapes de travail, un budget prévisionnel de recherche et de création. Pour les documents audio et vidéo, indiquer le lien.

**Dépôt des dossiers :
Du 15 mars au 14 avril 2023 à 23h59**

LES RESULTATS

Le jury se réunira fin mai 2023. Les résultats seront annoncés **par mail et sur le [portail des soutiens](#)**.

Les décisions du jury ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le jury a toute souveraineté de jugement.

ORGANISATION

Pour la SACD (Action Culturelle)

Françoise Loubet : francoise.loubet@sacd.fr

Antoine Menegazzi : antoine.menegazzi@sacd.fr